

FORMATION COMMENT GÉRER LES ALÉAS DU CHANTIER



Le déroulement d'un Projet peut être perturbé par de nombreux évènements qui risquent de causer retard et surcoût.

Ces évènements peuvent être d'ordre organique, technique, climatique ou administratif. Ils peuvent intervenir à tout moment, études, chantier, réception ou période de parfait achèvement.

La question posée est « comment peut-on remédier à ces situations ? »

Toutes ne sont peut-être pas si imprévisibles que cela ?!...

OBJECTIFS :

La formation s'attachera à déterminer les litiges les plus courants suivant les phases du projet et à s'interroger sur les sources de ces litiges.

Elle examinera les moyens d'éviter leur naissance.

Elle fera un rappel des règles de droit, des procédures amiables et contentieuses.

**FORMATION ANIMÉE PAR
PHILIPPE DARDY ARCHITECTE
GÉRANT ET MAÎTRE D'ŒUVRE,
PHILIPPE DARDY INTERVIENT EN
TANT QU'EXPERT AUPRÈS DE LA
COUR D'APPEL
D'AIX-EN-PROVENCE.**

**UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE EST
MISE EN PLACE PAR LE GEPa SELON
LE FORMAT DE LA FORMATION
CHOISI
(DISTANCIELLE OU PRÉSENTIEL)
N'HÉSITEZ PAS À NOUS DEMANDER
POUR PLUS D'INFORMATIONS.**

TARIF : 400 € HT

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE MÉTIER**

**PUBLIC CONCERNE : ARCHITECTES
ET ACTEURS DU CADRE DE VIE
PRÉREQUIS : AUCUN
JOURNÉES / HEURES : 1 JOURNÉE / 7
HEURES**

Par une approche pragmatique, il faudra les identifier et établir « l'arbre des causes » pour en comprendre l'origine et rechercher les solutions les mieux adaptées.

Identifier les litiges et leurs sources, à titre d'exemple :

- Incohérence entre CCTP et plans
- Installations de chantier
- Études et synthèse
- Travaux modificatifs et ordre de service
- Gestion des avances ou retards
- Gestion des dépenses communes
- Litiges avec Entreprises
- Mesurer les conséquences de ces litiges
- Analyser les formes de réclamations
- Déterminer les rôles et responsabilité des différents intervenants
- Gérer les litiges en regard des droits, règles et responsabilités
- Rechercher les solutions adaptées ménageant les intérêts de tous
- Conclure des accords amiables
- Choisir des recours contentieux

Modalité de formation :

Pour plus d'efficacité, il est souhaitable que les participants puissent communiquer au préalable leurs attentes et questions spécifiques.

Un questionnaire leur sera adressé et transmis au formateur avant la formation.

Un support électronique sera remis aux participants.

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation :

- QCM
- Etude de cas
- Expose
- Mémoire

Fiche MAJ le 11/05/2022

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation.

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.

Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.